



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 25 juin 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 18h32

Etaient présents :

C.A.G.B : AVIS André ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémy ; THIEBAUT Catherine ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; CANAL Jacques ; TAILLARD Fabrice ;

C.C.L.L : GROLEAU Colette

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Yannick POUJET

Procuration de vote :

Mandants : BIZE Thibaut ; LOPEZ François ;

Mandataires : CAULET Claudine ; FELICE Alain

Objet : prise de capital dans la fruitière à Energie sas

PRISE DE CAPITAL DANS LA FRUITIERE A ENERGIE SAS

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

La Fruitière à Energies, par son action liée à la transition énergétique, concourt à la promotion, au développement et à l'exploitation de moyens de production d'énergies renouvelables. Elle accompagne et soutient des projets d'énergies renouvelables portés par des particuliers, des agriculteurs, des entreprises et des collectivités. L'ambition de la Fruitière est de se positionner sur l'ensemble des énergies renouvelables mobilisables comme les centrales photovoltaïques et thermiques, la méthanisation, les centrales hydrauliques ou encore les éoliennes.

La Fruitière développe aussi une mission d'animation et d'éducation auprès des acteurs en formation mais aussi des écoles, collèges et lycées, par la réalisation d'actions consistant à créer un climat favorable à l'initiative et à la prise de décision.

La Fruitière à Energies dont le siège social se situe à Quingey souhaite ancrer son action sur le territoire Loue Lison et alentours mais souhaite aussi développer son action à l'échelle régionale.

Née de la démarche de l'association Ensemble Mobiliser Nos Energies, La Fruitière à Energies est créée le 17 juin 2017 avec 53 associés fondateurs et un capital de 36 500 €.

La Fruitière à Energies est une société par Actions Simplifiées à capital variable, ses statuts sont construits sur un modèle coopératif avec une représentation « un associé/une voix », et sur la création d'un comité « études et propositions » nommé chaque année par l'Assemblée Générale.

La Fruitière à Energies est agréée « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » par arrêté préfectoral du 18 octobre 2017.

Au 15 février 2019, la Fruitière à Energies comptait 158 associés, trois entreprises et 15 collectivités (12 communes, deux syndicats Préval haut-Doubs et le syndicat d'énergies du Doubs) et la Chambre d'Agriculture du Doubs et le Territoire de Belfort.

C'est dans ce contexte et en lien avec les missions de prévention, de valorisation de l'énergie et de réutilisation des ressources que le SYBERT se propose de s'engager dans le capital de cette société.

Cet engagement se concrétiserait par l'achat de parts sociales. Une part sociale est un titre de copropriété, l'équivalent d'une action dont le montant est fixé à 500 €. La Fruitière impose une impartageabilité de 50% des bénéfices, ces derniers étant majoritairement affectés aux nouveaux investissements.

Souhaitant être lui aussi un acteur de l'avenir énergétique de son territoire, le SYBERT propose d'entrer dans le capital de cette société novatrice en acquérant 4 parts sociales de 500 €, soit un investissement de 2 000 €.

Au regard de l'avis favorable, l'ouverture des crédits est proposée dans le cadre du vote de la Décision Budgétaire Modificative n°1 de 2019, pour 2 000 €.

Considérant l'intérêt collectif et général de la Fruitière à Energie, à l'unanimité les membres du Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- **une participation au capital social de « La Fruitière à Energies SAS » société dédiée à la promotion de la transition énergétique et au développement des productions d'énergies renouvelables par une souscription de 4 parts sociales de 500€, soit 2 000 €,**
- **la désignation de Madame Catherine THIÉBAUT, remplacée, le cas échéant, par Monsieur Sylvain DUCRET, pour représenter le SYBERT dans toute démarche administrative concernant la gouvernance et la gestion de « La Fruitière à Énergies SAS »**
- **l'autorisation donnée à Madame Catherine THIÉBAUT à se porter candidat au sein du collège «collectivités» et éventuellement siéger au sein du conseil de gestion de « La Fruitière à Énergies SAS ».**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 JUIL. 2019



Contrôle de légalité